



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

La reconnaissance des manipulateurs en électroradiologie médicale

Question écrite n° 16990

Texte de la question

M. Michel Lauzzana appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la montée en compétence et la reconnaissance des manipulateurs en électroradiologie médicale. La radiothérapie fait face à un enjeu de démographie médicale qui engendre des difficultés d'accès à certaines thérapies, notamment innovantes. Dans un contexte de besoins croissants liés à l'installation de nouveaux équipements, la profession des manipulateurs en électroradiologie médicale (MEM) connaît des tensions dans les établissements de santé, d'une part et en ville, d'autre part. Les tâches réalisées et les modalités d'exercice des manipulateurs en radiothérapie sont transformées par les innovations existantes. Les nouvelles technologies provoquent en effet des transformations organisationnelles, qui impliquent un accompagnement, une formation spécifique et une adaptation des pratiques de ces professionnels de santé. Si le manipulateur en électroradiologie est « destiné à adapter sa pratique professionnelle à l'évolution des sciences et des techniques », comme le précise l'article R. 4351-3 du code de la santé publique, le cadre réglementaire actuel n'est pas adapté à la transformation de leurs pratiques en pleine mutation au gré des innovations. Des délégations de tâches sont à l'étude et font l'objet de protocoles de coopération dans certaines régions. Un diplôme universitaire visant à développer une expertise clinique en radiothérapie a été mis en place à l'Institut Gustave Roussy. En dépit de ces initiatives, l'absence d'une approche nationale et d'un dispositif harmonisé pour reconnaître l'évolution des pratiques par l'ensemble des établissements de santé empêche une évolution concrète des actes réalisés par les MEM. La pratique avancée constitue une avancée majeure pour les médecins et l'amélioration de la prise en charge, en témoigne l'exemple de la profession d'infirmier. En radiothérapie, elle participerait de l'optimisation dans l'organisation du recours aux thérapies, d'une part et du parcours patient, d'autre part. Il lui est donc demandé ce qu'il entend mettre en œuvre pour valoriser la montée en compétence et la reconnaissance du rôle des MEM dans les traitements de radiothérapie.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lauzzana](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16990

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2747

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)